Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-200068997-20241107-2024_11_07_D15-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2024
Publication : 12/11/2024

Arlysère
UNE AGGLO
à votre service

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 7 novembre 2024

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Regnaty, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni le Jeudi 7 novembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente de Grignon, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37
Nombre de délégués présents :
47 délégués présents dont 1 suppléant (jusqu'à la délibération n°09)
48 délégués présents dont 1 suppléant (de la délibération n°10 à la n°14)
49 délégués présents dont 1 suppléant (à partir de la délibération n°15)
Nombre de membres représentés : 13

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER *(à partir de la délibération n°10)*
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET

GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET *(à partir de la délibération n°09)*
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD *(de la délibération n°00 à la n°08 puis de la délibération n°15 à la n°70)*
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	**Prénoms**	**NOMS**
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Fatiha BRIKOUI AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Jean-François BRUGNON	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE

Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian EXCOFFON	COHENNOZ	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Christophe RAMBAUD	CREST VOLAND	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Evelyne MARECHAL	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Edouard MEUNIER	QUEIGE	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

***M. le Président** rejoint la séance.*

Objet : Développement économique – Acquisition par exercice du droit de préemption urbain du bien appartenant à M. CARRIER Pierre Marie, situé 34 rue des tilleuls à FRONTENEX (73460) – Autorisation à M. le Président pour représenter la CA Arlysère à la signature de l'acte d'acquisition – Parcelle A 1563

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.300-1, R.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Frontenex approuvé le 29 juin 2018, modifié le 4 juillet 2022,
Vu la délibération en date du 26 octobre 2018 par laquelle le Conseil municipal de Frontenex institue le droit de préemption urbain,
Vu la délibération en date du 8 octobre 2021 par laquelle le Conseil municipal de Frontenex a délégué le droit de préemption urbain à la Communauté d'Agglomération Arlysère,
Vu la délibération n° 20 du 9 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère a accepté la délégation du droit de préemption urbain,
Vu la délibération n° 21 du 9 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère a délégué l'exercice du droit de préemption urbain à son Président,
Vu la DIA n° 2024 – DIA – 09, réceptionnée le 15 juillet 2024, concernant la cession d'un terrain, supportant un bâtiment, appartenant à M. CARRIER Pierre Marie, d'une superficie totale de 3 555 m², situé « Au Pont » à FRONTENEX (73460) et référencé au cadastre de la Commune section A sous le n° 1563, pour un prix de 430 000€, au profit de la SAS CSP – 196 route départementale 901 – 73 460 SAINT VITAL,
Vu la demande de visite des lieux notifiée les 10 et 11 septembre 2024,
Vu l'accord du propriétaire réceptionné le 16 septembre 2024,
Vu la visite des lieux en date du 18 septembre 2024,
Vu l'avis des Domaines en date du 19 septembre 2024,
Vu la décision n° 2024 – 147 du 8 octobre 2024 actant l'acquisition par exercice du droit de préemption urbain du bien appartenant à M. CARRIER Pierre Marie, situé « Au Pont » à FRONTENEX (73460), tel que défini dans la DIA réceptionnée le 15 juillet 2024, au prix de 395 000 € (TROIS CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE EUROS), référencé au cadastre de la Commune, section A sous le n° 1563,
Vu le courrier de M. CARRIER Pierre Marie, réceptionné le 14 octobre 2024, donnant son accord sur le prix de vente proposé par la collectivité, à savoir, 395 000 €,

Il convient d'autoriser M. le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement, le 1er Vice-Président délégué à l'Economie, à signer l'acte d'acquisition du bien appartenant à M. CARRIER Pierre Marie, situé « Au Pont » - 34 rue des tilleuls à Frontenex (73460).

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne pouvoir à M. le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement, au 1er Vice-Président délégué à l'Economie, pour représenter la Communauté d'Agglomération d'Arlysère acquéreuse, pour la signature de l'acte du bien appartenant à M. CARRIER Pierre Marie, situé « Au Pont » - 34 rue des tilleuls à Frontenex (73460) au prix de 395 000 € et l'autorise à signer toute pièce nécessaire se rapportant à l'acte.

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

Communauté d'Agglomération Arlysère